FR UE - DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

FM12

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant:

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle:

FM12

est conforme aux réglementations européennes suivantes:

Régulation (UE) 2016/425

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

EN 149:2001+A1:2009 FFP2 NR D

Le cas échéant, l'organisme notifié ci-dessous a effectué l'examen UE de type (conformément au module ci-dessous):

BSI Group The Netherlands B.V. **module: B**
2797

qui a établi l'attestation d'examen UE de type

CE 850360

Le cas échéant, le produit est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité de type sur la base de l'assurance qualité du processus de production (conformément au module ci-dessous) sous la supervision de l'organisme notifié:

BSI Group The Netherlands B.V. **module: C2**
2797

Signé pour et au nom de:

Breda, 18/09/2026

J. Hagoort
CEO